

Cugy (VD), le 6 avril 2006

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 06 avril 2006

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (Raymond Bron)

Administration communale

La Municipalité et l'administration ont dû faire face à la maladie de notre secrétaire municipal. Depuis plusieurs mois, en 2005 déjà, M. Jean-Marie Goumaz, malgré une santé défaillante, a tenu à assumer la lourde tâche que représente la fonction de greffe, à laquelle s'ajoutent dans notre commune les dossiers techniques.

Un certificat médical daté du 9 janvier 2006 prescrit à notre secrétaire un arrêt partiel de travail (50%) pour une durée indéterminée, probablement jusqu'à la fin de son engagement annoncé le 30 août prochain.

La Municipalité a pris les mesures suivantes :

- partage des tâches dévolues au greffe entre M. J-M. Goumaz et Mme. M. P. Durussel.
- augmentation du taux d'activité de Mme. J. Mermoud (mercredi après-midi).
- engagement temporaire de Mme. A. Bürki, secrétaire municipale de Bavois, à la retraite.

Les coûts supplémentaires qui en découlent sont pris en charge par l'assurance de la commune.

Ces difficultés sont intervenues dans une période particulièrement délicate en raison des mutations récentes à la Municipalité, une période également chargée par la rédaction du rapport de gestion, la préparation des comptes, les tâches administratives liées aux élections et l'ampleur des certains dossiers tels celui du collègue, notamment.

La Municipalité tient à relever l'engagement et la solidarité dont fait preuve en ces circonstances la petite équipe administrative de notre commune.

Engagement d'un technicien communal

Le poste de technicien(ne) communal(e) accordé par le Conseil communal en décembre dernier a été mis au concours par l'entremise du journal 24H du 2 février 2006, de la FAO du 3 février 2006 et sur notre site internet. Le délai de candidature était fixé au 17 février.

Dans ce délai, 30 candidatures nous sont parvenues ; aucune hors délai et aucune candidature féminine.

Les dossiers des candidatures ont été examinés par le Municipal José Rohrer et le Syndic Raymond Bron.

Ce premier examen a conduit à éliminer 15 candidatures, en placer 10 en réserve et en sélectionner 5 pour une entrevue.

Un jury a été constitué pour procéder aux auditions. Il était formé des 2 représentants de la Municipalité susmentionnés et du chef du service technique intercommunal d'Echallens, M. Jean-Pierre Zbinden.

L'un des candidats retenus pour le premier entretien s'étant retiré, le jury a reçu 4 candidats les 15 et 16 mars.

Ce premier entretien, précédé d'un exercice pratique, a conduit le jury à convoquer 2 candidats pour un deuxième entretien, le 23 mars.

A l'issue de ce deuxième entretien, le jury a été en mesure de proposer à la Municipalité les deux candidatures retenues.

A l'unanimité, la Municipalité, dans sa séance du 27 mars, a nommé Monsieur Luc GINDROZ au poste de technicien communal.

M. Gindroz est âgé de 35 ans, domicilié à Poliez-Pittet, marié et père de deux enfants. Il possède une formation initiale de dessinateur géomètre. Après son apprentissage, dont il a réussi les examens finaux comme 1^{er} du canton de sa volée, il est demeuré dans le bureau qui l'avait formé pendant 13 ans supplémentaires. En plus de son CFC, il a obtenu un brevet fédéral de technicien géomètre, un diplôme de maître d'apprentissage et suit actuellement les cours de l'Ecole d'ingénieur civil HES, formation en emploi. Depuis 2003, il travaille en qualité de chef de projet géomatique aux CFF à Lausanne.

Monsieur Gindroz commencera son travail à la commune le 1^{er} juillet prochain.

Locaux de l'administration

Une zone administrative avait été réservée dans le bâtiment B (sud) du Centre commercial en construction pour accueillir les bureaux du Centre médico-social du Mont. Celui-ci ayant renoncé à déménager, la Municipalité a saisi cette occasion pour étudier l'opportunité de déplacer son administration dans ces locaux.

Cette solution, si elle devait s'avérer profitable pour la commune, permettrait d'affecter la Maison de Commune et l'Ancienne Forge à d'autres utilisations utiles à la communauté, telles que jardin d'enfants, salles pour les sociétés, notamment.

Archives

Un montant de Fr. 25'000.-- a été porté au budget 2006 pour la mise à jour des archives de la Commune. La dernière opération de ce type date de 2000. M. Chételat, ancien archiviste cantonal, a, à nouveau, été chargé de cette tâche. Il a commencé son travail lundi 20 mars, pour terminer provisoirement vendredi 24 mars; il le poursuivra le 06 juin 2006.

2. ECOLES (Jacqueline Franzini)

Collège de la Chavanne

Recevant à la rentrée scolaire d'août un enfant en chaise roulante, nous allons rendre un WC réservé jusqu'alors aux seuls enseignants, accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ces transformations seront effectuées durant les vacances de Pâques.

3. SECURITE SOCIALE (Jacqueline Franzini)

Facture sociale

Le décompte final de la facture sociale, que nous venons de recevoir et qui sera imputé aux comptes 2005, montre une différence de fr. 32'726.30 en faveur de notre commune. Notre participation à la facture sociale pour 2005 s'élève en conséquence à fr. 1'618'291.--. Ce fait étant rarissime, il nous plaisait de le relever.

La réduction de la facture sociale globale de l'Etat par rapport aux prévisions qui ont permis d'établir les acomptes demandés aux communes est due pour l'essentiel aux raisons suivantes:

- dépenses moins importantes dans les domaines des prestations complémentaires AVS et l'hébergement médico-social à hauteur de 19,4 millions
- dépenses plus importantes que prévues de 17,6 millions dans la prévoyance et l'aide sociale.

Ces variations montrent, si besoin est, que les variations enregistrées sont en liaison directe avec la conjoncture actuelle et une économie qui tarde à montrer une franche reprise.

4. FINANCES (José Rohrer)

Convention d'actionnariat CVE/RE

En préambule, la Municipalité tient à remercier M. Michel Rudaz pour la remise du dossier complet comprenant notamment la convention d'actionnariat.

Nous rappelons que notre commune possède 200 actions au porteur qui sont négociables sur le marché et 780 actions nominatives qui doivent être transformées en actions au porteur avant de pouvoir être vendues sur le marché.

L'analyse approfondie du dossier laisse apparaître les éléments suivants:

- c'est le Conseil communal qui peut autoriser l'aliénation de biens communaux et par conséquent des actions CVE/RE,
- l'article 6 des statuts de la CVE précise que les actions nominatives que l'on souhaite vendre doivent en priorité être offertes aux actionnaires privilégiés que sont l'Etat de Vaud, les communes et la BCV,
- si aucun des actionnaires privilégiés ne souhaite acquérir les actions offertes, le détenteur des actions doit demander de transformer les actions nominatives en actions au porteur pour les vendre,
- la convention crée un groupe d'actionnaires majoritaires qui ne souhaite actuellement pas influencer sur les décisions de vote de ses membres aux assemblées générales,
- la convention confirme le droit de préemption déjà accordé à l'article 6 des statuts actuels de la CVE/RE avec, comme avantage, de préserver ce droit en cas de modification des statuts,
- la convention fixe les modalités de vente entre les membres et qui, rappelons-le, peuvent modifier la force des différents partenaires à la convention.

A l'époque des premières discussions, l'Etat de Vaud, la BCV, la commune de Lausanne et quelques autres communes ne possédaient que 50,07 % de l'ensemble du capital actions. Avec la nouvelle vague de signatures plus de 53 % du capital actions est en main publique.

L'entrée de nouveaux membres dans la convention nécessite un contrôle des autorités boursières et plusieurs vérifications légales, notamment au niveau de la loi sur les cartels. Ces opérations sont menées par Mme Eliane Rey, Municipale des SI de Lausanne, et ont un coût relativement élevé, c'est la raison pour laquelle l'entrée dans la convention ne peut être décidée de jour en jour, mais doit se faire à date fixe.

Le but visé de préserver un pouvoir de décision en main vaudoise d'une part et du Conseil communal d'autre part est déjà atteint aujourd'hui.

La force du groupe d'actionnaires existant de même que la complexité de la procédure déjà prévue dans les actuels statuts de la CVE ont convaincu la Municipalité qu'il n'est pas nécessaire d'entrer actuellement dans la convention.

5. BATIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)

Garderie Arc-en Ciel

L'exécution des travaux d'étanchéité, devisé au départ à fr. 13'078.25 et réalisés en décembre 2005, a mis en exergue les difficultés supplémentaires suivantes:

- les gouttières touchaient toute la partie Nord de la garderie,
- des chevrons supplémentaires ont dû être posés pour éviter le fléchissement des lambris,
- l'écoulement de l'eau a dû être modifié à la suite de la suppression des chenaux Nord et sud.

Les dépenses complémentaires qui ont dû être consenties s'élèvent ainsi à fr. 4'780.65 et portent le coût total des travaux fr. 17'858.90. Ce montant sera comptabilisé sur 2005

Nous vous informons également que nous avons profité de la présence de l'entreprise Marmillod pour réaliser une isolation en laine de verre entre les tôles et le plancher à l'entrée du bâtiment afin de limiter quelque peu l'utilisation du chauffage dans le vestiaire. Ces travaux se montent à Fr. 1'883.-- et seront également comptabilisés sur 2005.

Il s'agit pour terminer de relever que la Municipalité attend un dernier rapport concernant les brèches constatées dans le plafond du "portacabine" qui créent une rupture dans la barrière vapeur et par conséquent de la condensation entre la toiture et le plafond.

En cas de nécessité, ces travaux seront réalisés en 2006 en sus des travaux de réfection du sol.

Collège de la Chavanne

Les études menées sous l'égide d'EPIQR pour la première phase des travaux arrivent à leur terme. Les résultats des analyses et études entreprises sont les suivants:

- le rapport de la société Effitec a mis en exergue un certain nombre de non-conformités pour le collège de la Chavanne qu'il s'agira de corriger durant les travaux,
- le rapport en matière de protection incendie précise qu'il n'y a pas de détection incendie, que le compartimentage du bâtiment est inexistant, qu'il n'y a pas de signalisation des voies de fuites, ni d'éclairage de secours,
- les voies de circulation doivent être libérées
- sur les 10 échantillons de faux-plafonds qui ont été analysés, 9 comportaient de l'amiante
- la chaufferie du nouveau collège devrait pouvoir couvrir les besoins en chauffage du complexe de la Chavanne
- la première phase des travaux fera l'objet d'un préavis qui vous sera présenté, sur base des soumissions rentrées, dans une séance extraordinaire le 1 juin 2006
- les travaux devraient se dérouler entre le 5 juillet et le 25 août 2006, pour autant que le Conseil donne son aval
- les non-conformités concernant la voirie mises à jour par Effitec (tableau de distribution électrique à réactualiser, contact de protection pas raccordés, installations électriques de fortune, entreposage de matériaux inflammables, mixité des activités), font l'objet actuellement d'une analyse et demande d'offre pour mettre les locaux aux normes

Les choix concernant les luminaires, le type de faux-plafond et les coloris seront effectués dans les prochaines semaines avec, en toile de fond, un souci de fonctionnalité, de simplicité d'entretien et d'économie.

Laiterie

La société de laiterie de Cugy et environs nous a récemment informés de la cessation de ses activités avec, en corollaire, la restitution du local sis dans la Maison de commune. La Municipalité a accepté une résiliation anticipée du bail à loyer pour le 31 mai 2006. Le local vient d'être mis à disposition et sera intégré dans les réflexions sur l'utilisation de la Maison de commune à l'avenir.

Ancienne Forge

Malgré la récente révision de la chaufferie, effectuée le 27 février 2006 par la société Del Moro S. à r.l., nous venons d'enregistrer un incident technique dans le bâtiment de l'Ancienne Forge. Dans la nuit du 23 au 24 mars dernier, du mazout s'est écoulé sur un tuyau du brûleur et en se consumant a provoqué de la fumée qui a envahi le sous-sol et l'appartement du 1^{er} étage. Par chance, notre locataire ne nous signale pas de complications majeures de santé à la suite de cet incident regrettable. Cependant, l'émanation de suies a imprégné l'ensemble de l'appartement. Nous avons donc demandé à Renovit S.A. de procéder en urgence au nettoyage complet de l'appartement afin de permettre à notre locataire d'y séjourner à nouveau.

Le coût des travaux qui ont été soumis à notre assurance incendie s'élève à fr. 6'000.--.

Nous étudions actuellement les moyens d'assurer la meilleure sécurité possible en attendant les décisions à prendre quant à l'affectation de ce bâtiment.

6. CIMETIERE (Daniel Bally)

Le Columbarium et le Jardin du souvenir sont en place.

Les dernières finitions et aménagements interviendront dès que le temps le permettra : plantations d'arbres et semis de gazon.

Les deux nouvelles possibilités offertes en plus des tombes à la ligne, tombes cinéraires et concessions, seront soumises à une réglementation.

La Municipalité présentera donc à la prochaine séance du Conseil communal un préavis concernant la modification de notre Règlement sur le cimetière.

7. ROUTES (Gilles Renaud)

Panneaux de "Bienvenue"

Trois panneaux de « Bienvenue », commandés à la maison Signal SA, sont arrivés. Ceux-ci permettront d'informer la population sur les diverses manifestations se déroulant dans la commune. Ces panneaux seront placés aux entrées de Cugy, respectivement côté Bottens, côté Morrens et côté Le Mont s/Lausanne, à la sortie du virage en S.

Talus en bordure de la Mèbre

En novembre 2005, les responsables de l'entretien des routes ont constaté, à la sortie de Cugy, côté Le Mont s/Lausanne, à quelque 50 m. du virage en S :

- Plusieurs fissures sur la route et sur le trottoir,
- Un défaut d'alignement des bordures et de la glissière,
- Une déformation du talus.

Les investigations suivantes ont été entreprises :

- Constat des fissures et déformations,
- Implantation de repères géométriques et contrôle par le géomètre officiel du service des routes,
- Implantation, suivi et levé (sondage carotté à 15 mètres de profondeur et mise en place d'un inclinomètre,
- Réalisation des mesures inclinométriques.

Le 22 décembre 2005 et le 19 janvier 2006, les mesures montrent une déformation plus ou moins linéaire à 3 m. de profondeur.

De nouvelles mesures le 16 mars, le 18 mai et 27 juillet 2006 sont programmées.

En bref : il se produit un affaissement progressif du trottoir dans la molasse; celui-ci ne serait pas lié à une malfaçon des récents travaux routiers.

Un temps d'observation de 4 à 6 mois est nécessaire pour établir un projet de stabilisation. Les prochaines mesures inclinométriques et géométriques permettront de préciser la dynamique du mouvement.

Route cantonale (RC 501b)

Le préavis municipal 04/1998 a été établi par la Municipalité pour faire suite à la mise à l'enquête en juin-juillet 1997 de la correction de la route cantonale 501 sur le territoire du Mont-s-Lausanne avec complément sur Cugy. Un trottoir nouveau projeté par le service cantonal des routes devait relier Cugy au Mont, depuis le chemin du Crêt.

Le devis présenté au Conseil communal, accepté le 23 avril 1998, avait été fait par le bureau Jan et Courdesse SA sur la base des éléments chiffrés par le service des routes pour le tronçon situé sur Cugy. Il faut préciser que le service des routes avait mis en soumission ses travaux en 1996-1997.

Le coût total des travaux devait se monter à fr. 276'000.--.

Pour des raisons budgétaires, le service des routes n'a pas commencé ses travaux selon la planification prévue, raison pour laquelle les travaux communaux ont donc aussi attendu.

Le décompte des travaux, qui est maintenant terminé, présente un coût total de Fr. 490'746.--. D'où une importante augmentation par rapport au préavis de fr. 276'000.--.

Justifications :

La mise en soumission des travaux communaux a eu lieu en janvier 2001 auprès du consortium d'entreprises Walo Bertschinger SA et Mergozzi SA, adjudicataires des travaux cantonaux. Le résultat de la soumission a montré une augmentation de 44 % environ sur le génie civil par rapport au devis du 9 juin 1999. Pour l'ingénieur du service des routes responsable des travaux, l'augmentation a été qualifiée de normale. En effet, selon lui, les prix 1996-1997 étaient environ 30 % plus bas que les prix « normaux » et comme l'augmentation 1997-2001 était de 15 %, les 44 % s'expliquaient parfaitement. L'ingénieur susmentionné a eu une séance le 26 février 2001 avec la Municipalité in corpore, séance destinée à définir la suite de la procédure. Ayant décidé de faire les travaux, la Municipalité a présenté les nouveaux montants aux commissions ad hoc et finances. Dites commissions ont donné leur accord, de même que pour la pose de luminaires le long du trottoir pour la somme de fr. 33'221.-, montant non compris dans le préavis 04/1998. Ces informations ont été communiquées au Conseil communal de Cugy lors de sa séance du 26 avril 2001.

Une demande de subside cantonal complémentaire a été présentée au service des routes, basée sur le devis du 16 mars 2001. Ce devis a fait l'objet d'une décision du service des routes le 31 juillet 2001. Le subside accordé a été de fr. 124'080.- (1^{er} subside fr. 91'430.--). Les travaux ont débuté au printemps 2001.

Les comptes, une fois bouclés en début de cette année, la Municipalité a cherché à obtenir un complément au subside cantonal, malheureusement sans succès.

Nouveau collecteur entre les chemins du Crêt et de l'Esserpy

Les travaux, qui ont débuté le 20 mars 2006 dans le chemin du Crêt, auront une durée de 3 à 4 semaines. Une signalisation adéquate a été mise en place. Ces travaux se poursuivront par la pose de tuyaux à partir et entre les villas Federici et Blanc, à l'intérieur des parcelles, et ceci jusqu'au chemin de l'Esserpy.

En ce qui concerne le raccordement des EU de la villa Meylan (parcelle 135), qui a fait l'objet d'un amendement au préavis 62/2005, nos pourparlers avec les propriétaires du chemin du Jura ont, à l'exception d'un seul, abouti à leur accord sur le principe de reprise de leur collecteur privé par la commune. De nouvelles démarches seront encore entreprises auprès de l'opposant afin d'obtenir son accord qui permettrait ainsi d'éviter une procédure d'expropriation.

Station d'épuration de Praz-Faucon

Suite à un incident à notre station d'épuration, la rivière « La Mèbre » a été polluée le 13 février 2006. Un constat officiel a été établi en présence de la police du lac, du responsable de la faune, de la flore et de la forêt, du garde-pêche, d'un collaborateur du SESA (service des eaux, sols et assainissement) et du syndic de Cugy. Actuellement, nous avons reçu le résultat de l'analyse chimique des échantillons prélevés. Celle-ci constate une forte pollution de la rivière. Une semaine plus tard, un contrôle de la qualité biologique de « La Mèbre », effectué après une période de crues qui a suivi, a permis d'atténuer les dégâts occasionnés par la pollution. Nous sommes actuellement dans l'attente du résultat de l'enquête. Nous avons exprimé nos regrets aux différentes communes traversées par cette rivière.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire:

R. Bron

J.-M. Goumaz

